

Les compétences algériennes à l'étranger

Entre tabous et fausses promesses

Abdelkader Djeflat



Édition électronique

URL : <http://>

hommesmigrations.revues.org/917

DOI : [10.4000/hommesmigrations.917](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.917)

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2012

Pagination : 36-50

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Abdelkader Djeflat, « Les compétences algériennes à l'étranger », *Hommes et migrations* [En ligne], 1300 | 2012, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/917> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.917](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.917)

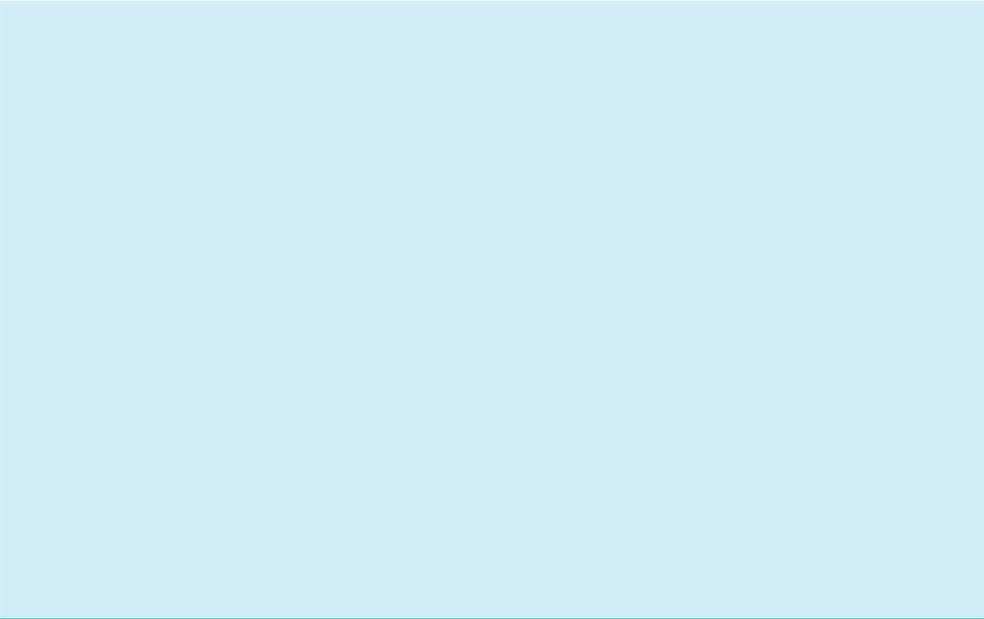
Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Tous droits réservés

Les compétences algériennes à l'étranger

Entre tabous et fausses promesses

Par Abdelkader Djeflat,
Maghtech/Axe TEDD/Labo. Clerse/université de Lille-I,
CREAD (Alger-Oran)



Toit d'un immeuble à Bab El Oued. Les bâtiments de ce quartier populaire, aujourd'hui surpeuplé, datent de l'époque coloniale. Les deux tiers des habitants ont moins de 30 ans. Un appartement de 30m² est occupé par au moins six personnes. Bab El Oued, juin 2010 © Camille Millerand.

La migration des personnes hautement qualifiées en Algérie est souvent perçue comme une fuite des cerveaux. L'État algérien ne s'est toujours pas doté d'outils pour encadrer les migrants à forte valeur ajoutée. Comme si, une fois partis à l'étranger, les hauts potentiels ne pouvaient plus participer d'une manière ou d'une autre au développement de leur pays d'origine. Désormais, il importe de penser ces mobilités non plus en termes de stock de compétences mais selon une logique de circulation des savoirs.

La fuite perpétuelle de main-d'œuvre qualifiée accentue l'écart entre l'Afrique et les autres continents en sciences et en technologie. De 0,5 % au milieu des années 1980, la part africaine de la production scientifique mondiale est tombée à 0,3 % au milieu des années 1990. Il y a plus de scientifiques et d'ingénieurs africains aux États-Unis qu'en Afrique selon Ainalem Tebeje, de l'Association for higher education and development (AHEAD). Selon Lalla Ben Barka de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), "*dans 25 ans, l'Afrique se sera vidée de ses cerveaux*". Le paradoxe est que, pendant que les départs se chiffrent à 20 000 par année depuis 1990, l'Afrique fait appel chaque année à des spécialistes étrangers dont le nombre peut atteindre 150 000, une dépense annuelle de 4 milliards de dollars US selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Si le phénomène migratoire a toujours caractérisé la vie de l'Algérie et des pays du Maghreb, et ce depuis le début du XX^e siècle, la migration des compétences n'a commencé à mobiliser l'attention des décideurs et des chercheurs que bien tardivement. Cet intérêt se traduit d'abord par des chiffres aussi impressionnants qu'imprécis, souvent donnés dans les débats publics et repris par les médias : 80 000 diplômés de l'enseignement supérieur partis depuis 1979 (en France, aux États-Unis), plus de 100 000 entrepreneurs recensés en Europe⁽¹⁾, 7 000 médecins algériens exerçant dans les hôpitaux français sur un total de 10 000 médecins étrangers et 3 000 informaticiens partis entre 1992 et 1996. Par ailleurs, les données récentes signalent que 1 655 863 personnes sont immatriculées au niveau des ambassades algériennes, dont la majorité (1 335 109) en France, 179 924 dans le reste de l'Europe et 69 200 en Amérique du Nord⁽²⁾ (42 % sont des femmes). Ces chiffres sont d'autant plus alarmants qu'ils restent peu maîtrisés.

La question de la diaspora est l'une des plus controversées dans un certain nombre de pays comme l'Algérie. Les pays émergents semblent l'avoir réglée en ayant très tôt réalisé que leurs diasporas constituaient un formidable potentiel de savoir, de savoir-faire, de capital financier et de capital réseau. Elle est à inscrire dans le tout nouveau contexte mondial de la révolution simultanée des technologies de l'information et la communication (TIC), de l'émergence de l'immatériel comme source de richesses, du redéploiement du capital international et des nouveaux équilibres géostratégiques. Nos premières réflexions nous ont amenés à tenter de démystifier un certain nombre de clichés et à poser les jalons de nouveaux concepts et de nouvelles approches⁽³⁾ : il faut passer des "stocks" aux "flux", lier la question de la diaspora à la problématique de la valorisation des compétences nationales d'une manière générale, tout en lui reconnaissant ses spécificités, et intégrer dans l'analyse les compétences nationales sur place ou résidentes (CNR).

La question migratoire revêt une telle complexité qu'une discipline seule, comme l'économie, ne peut la traiter. Ce sont, à notre sens, les analyses sociologiques, psycho-

logiques et politiques qui prennent la primauté. Il importe de mieux connaître cette question et de rectifier l'image généralement admise⁽⁴⁾. Depuis 2010, date à laquelle l'équipe de football d'Algérie, composée en majorité de membres de la diaspora, s'est qualifiée au Mondial contre toutes les attentes, ce sujet connaît un regain d'intérêt. C'est une opportunité sans précédent, à condition qu'il soit bien saisi par les décideurs et bien analysé par les chercheurs, afin de réfléchir à un véritable "pacte migratoire".

Flux migratoires et politiques publiques en Algérie et au Maghreb

La question des migrations n'a jamais été au sommet des préoccupations des autorités publiques en Algérie, et ce bien avant la situation actuelle de l'exode massif des compétences. Cette situation semble avoir été également celle des autres pays maghrébins mais à des degrés divers. Plusieurs explications sont généralement fournies.

Si la migration coûte cher aux finances de l'économie comme dans le reste du Maghreb, on ne peut que s'étonner du manque de réactions de la part des autorités pendant de longues années. Le nombre d'étudiants, pourtant boursiers de l'État et parfois contractualisés, qui ne reviennent pas est effarant, sans que des mesures concrètes aient été prises pour juguler ce phénomène, à l'exception de quelques gesticulations. Les hypothèses avancées, bien que variant d'un pays à l'autre, suggèrent que les autorités au mieux ne voient pas dans ce phénomène une priorité et, au pire, qu'elles y sont plutôt favorables du fait de la diminution de la pression sur le marché du travail et du niveau du chômage. La mémoire du phénomène n'est pas cultivée. Par exemple, il n'y a aucun espace rassemblant des éléments évocateurs de l'évolution de l'émigration, des réalités d'hier et d'aujourd'hui, de ses luttes, de ses aspirations, etc.

L'absence de politique et de stratégie sérieuses au niveau des instances de l'État a donné lieu à des actions ponctuelles ne s'inscrivant parfois dans aucune logique. Ainsi, l'instance centrale en charge du dossier a connu de nombreuses dénominations : secrétariat d'État, appendice de ministères existants, commission, groupe ad hoc, etc. La plus étonnante des affectations étant celle d'adjoindre l'émigration au ministère de la Solidarité, orientant ainsi d'une manière implicite la question migratoire dans le sens des questions du troisième âge : pensions, retraites, handicaps et rapatriement de corps. La question migratoire n'a, par exemple, pas été rattachée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ni à celui de l'Industrie, ni à celui du Commerce, montrant ainsi l'absence de liens que font les autorités d'une

manière explicite ou implicite avec la sphère économique ou celle du savoir. L'immobilisme constaté au niveau des politiques publiques jusqu'à une date récente est un autre fait notoire. En 2007, lors du séminaire annuel⁽⁵⁾ sur les compétences nationales à l'étranger (CNE), une analyse de la situation de l'exode des compétences en Algérie a permis de faire un certain nombre de constats. Aucune nouvelle rencontre d'envergure n'a été initiée nationalement. Aucune institution ne prend en charge ce problème ni n'élabore de projet d'envergure. Les initiatives viennent essentiellement de l'étranger : Réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et universités françaises (REAGE, France) ; Regroupement des Algériens universitaires au Canada (RAUC, Canada) ; Association des compétences algériennes (ACA, Grande-Bretagne)... mais leur impact demeure incertain. Les CNE sont absentes des grands dossiers : les nouvelles orientations de la recherche, les différents accords de partenariat, le flux des investissements de l'étranger, l'application de la réforme LMD (licence-master-doctorat) dans les universités, la mise en place des écoles doctorales...

La stratégie industrielle souffre toujours de l'absence d'un volet puissant concernant une mobilisation significative des CNE. Enfin, les chancelleries restent évasives sur le sujet, à l'exception de certains consuls qui ont développé des analyses pragmatiques mais dont l'application reste limitée.

Si l'on scrute de près les politiques migratoires européennes, et françaises en particulier, on peut affirmer sans exagérer qu'elles reflètent un désarroi illustré par le foisonnement de lois et instruments institutionnels. Depuis l'accord franco-allemand de Sarrebruck en 1984 étendu au Benelux en 1985 (connu sous le nom des accords de Schengen) puis à d'autres pays européens en 1995 et 2000, en passant par les accords de Dublin en 1990 (politique commune d'asile politique), ou encore le traité de Maastricht et, enfin, le traité d'Amsterdam, la politique migratoire européenne manque de clarté. Pourtant, l'Europe est face à de redoutables impératifs et échéances autant pour le devenir de son économie, notamment sa capacité compétitive, que pour sa place dans le monde.

Du côté européen, les perspectives démographiques se caractérisent par le vieillissement de la population dû à la baisse du taux de natalité et à l'augmentation de l'espérance de vie. Selon M. Makonnen⁽⁶⁾, la tranche d'âge des 15-65 ans en Europe occidentale devrait en principe décroître de 259,4 millions en 2000 à 237,3 millions en 2025 et à 162,8 millions en 2050, soit une diminution de 37,2 %. L'Europe des 15 avait besoin de 550 000 travailleurs et professionnels étrangers par an jusqu'en 2010,

L'absence de politique et de stratégie sérieuses au niveau des instances de l'État a donné lieu à des actions ponctuelles ne s'inscrivant parfois dans aucune logique.

ensuite de 1,6 million entre 2010 et 2050, ce qui représente 16,8 % du total de la population de l'Union européenne. Les scénarios en termes de besoins fixent le nombre d'immigrés nécessaires à un minimum de 47 millions d'immigrants pour l'Europe des 15 entre 2000 et 2050. L'Europe des 27 ne semble guère apporter d'améliorations, les nouveaux pays intégrés ayant depuis déjà longtemps connu leur transition démographique. Par ailleurs, la question migratoire constitue toujours la pierre d'achoppement entre les gouvernements des pays des deux rives de la Méditerranée, en particulier des pays du Maghreb, les plus pourvoyeurs, et des pays francophones comme la France et la Belgique.

Les limites d'une lecture strictement économique

Résultat des considérations précédentes, les migrations ont été perçues essentiellement sous l'angle économique. Les analyses prédominantes ont considéré les migrations sous l'angle du transfert des fonds et des projets économiques qu'ils sont susceptibles d'initier dans les pays d'origine. Cependant, subsistent de nombreuses zones d'ombre quant à la structure du marché ou à l'utilisation de ces ressources. Le rapport présenté par l'Office des migrations internationales (OMI)⁽⁷⁾ fait ressortir l'importance sociale, économique et financière des transferts de migrants dans les pays récipiendaires. Leur volume représente entre 9 % et 24 % du PIB des pays étudiés, soit entre 80 % et 75 % de l'aide publique au développement dont ils sont bénéficiaires. En Algérie, plus de 70 % des touristes sont issus de la communauté nationale vivant à l'étranger, ce qui démontre l'importance de cette frange dans le développement du secteur.

Les principaux arguments justifiant l'analyse économique sont liés à différents types d'externalité qu'induit la migration du capital humain et qui sont imposés à la population restante. En effet, Bhagwati et Hamada⁽⁸⁾ montrent que l'émigration des personnes les plus qualifiées génère une externalité fiscale associée à une distorsion du système fiscal optimal, et cela à deux niveaux. D'une part, sachant que les agents les plus qualifiés sont les mieux rémunérés, le gouvernement perd en termes de revenu fiscal suite à la fuite de ces agents, ce qui affecte la taille potentielle de la redistribution des revenus. De même, l'investissement en termes d'éducation et de formation présente un large coût pour les pays en voie de développement qui ne peuvent recevoir les bénéfices en retour. D'autre part, d'après la théorie de la croissance endogène, la migration des compétences impose une externalité dont la source réside dans la réduction du stock de capital humain local disponible pour les générations présentes et futures. Cela implique un effet négatif sur le revenu des travailleurs non émigrés ou

sur le taux de la croissance du pays de départ. D'autres analyses plus récentes, toujours dans l'optique économique, tentent de prendre en compte simultanément les intérêts des uns et des autres. C'est ainsi qu'après avoir rompu avec une approche délibérément axée sur les flux migratoires, le concept du codéveloppement est conçu aujourd'hui comme le moyen privilégié de sortir de la contradiction qui existe entre le recours à une immigration de main-d'œuvre, dont le niveau de recrutement semble devoir augmenter, et les nécessités du développement des pays d'origine.

Malgré l'importance des flux migratoires, peu d'aides semblent être sollicitées de l'extérieur pour juguler ces flux de migrations réelles ou latentes. Le programme Transfert of Knowledge Though Expatriate Nationals (TOKTEN), ou transfert de connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a pour vocation d'identifier le potentiel scientifique des pays concernés à l'étranger et de les mettre à contribution. Il s'agit de transférer la technologie étrangère par le biais des scientifiques expatriés en diffusant la production scientifique nationale à l'étranger, en participant de manière active à la recherche scientifique nationale et en multipliant les activités d'expertise au profit du pays en question. Ce programme a trouvé un certain intérêt au Maroc et en Égypte, mais peu d'intérêt en Algérie et en Tunisie. Cependant, le bilan global de ce programme à travers le monde (une cinquantaine de pays) semble avoir donné des résultats encourageants.

Les tabous et les lourdeurs

Il est cependant utile de voir comment cet environnement assez particulier a été à la source du développement de tabous et d'attitudes qui vont avoir un poids non négligeable dans la politique algérienne vis-à-vis de ses compétences à l'étranger. En Algérie, si les vagues de migrations précédentes ont été mues essentiellement par des motivations économiques, celle des années 1990 a eu pour la première fois peut-être des motifs différents, qui s'inscrivent dans le champ du sécuritaire et du politique. Les événements de 1988, mais plus encore ceux des années 1990 ou bien ceux qu'on appelle officiellement "la tragédie nationale" vont provoquer une vague d'émigrations sans précédent dans l'histoire du pays : nombre d'intellectuels, de cadres qualifiés et d'entrepreneurs partent alors vers la France, le Québec, les États-Unis, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Si le monde académique semble avoir le plus participé à cet exode massif, tous les secteurs en ont souffert : l'administration, la santé, les entreprises publiques et privées, l'armée et la police, et, enfin, le monde des arts, de la culture et des médias et celui du sport. Du fait de la relative facilité à s'insérer

dans le marché du travail international, ce sont les secteurs de l'informatique, de la médecine et de l'enseignement qui ont connu les plus grands flux.

Depuis les années 1990, l'émigration semble avoir changé de configuration et de trajectoires. Elle est devenue plus hétérogène, plus individuelle, moins massive et, enfin, plus professionnelle. Des analyses sociologiques et psychologiques plus poussées sont nécessaires pour démêler cette situation inextricable. Il est de moins en moins évident de lui appliquer un schéma unique et de concevoir une politique ou des recettes communes pour l'impliquer dans le développement de son pays d'origine.

L'opposition des compétences

Le clivage entre compétences nationales et compétences à l'étranger a été relativement perceptible dans les années 1990 et 2000 : celui-ci est provoqué par le sentiment au niveau national d'avoir "quitté le bateau" au moment du naufrage. Ce sentiment va de la gêne à peine voilée à l'expression ouverte de mécontentement. Ceux qui restent sur place, la majorité, s'octroient ainsi toutes les vertus depuis l'acte de bravoure, de courage et de résistance jusqu'à l'expression d'un certain nationalisme. L'objectif implicite est de montrer l'absence ou le faible niveau d'engagement national, le faible lien avec le pays, la priorité de l'intérêt individuel sur l'intérêt général et, en poussant le raisonnement plus loin, "la trahison" de ceux qui sont partis. Ainsi se nourrit le clivage entre "nous" et "eux" que des groupes, dont les intentions ne sont pas toujours des plus louables, vont cultiver et exacerber comme l'image d'une société à deux vitesses. La constitution de cette masse de compétences à deux niveaux ou bien à deux vitesses finira par rendre le problème éminemment politique : les intérêts des uns et des autres sont entrés en conflit, finissant par briser ce qui est traditionnellement connu sous le vocable générique de "la classe des intellectuels". En Algérie, la cassure entre les universitaires restés au pays et ceux qui ont émigré prévaut, contrairement aux situations dans les pays comme l'Inde ou la Chine où les compétences sont partagées entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

Du point de vue des principaux concernés, la situation est assez complexe également. Souvent contraints par les événements à prendre le chemin de l'exil, ils sont sous l'emprise d'une double frustration : celle de laisser derrière eux une carrière souvent conséquente, parfois aussi un confort matériel propre à leur classe moyenne d'appartenance, et celle de devoir entrer par la petite porte⁽⁹⁾ dans une nouvelle carrière, souvent non choisie et qui exige parfois de nombreux compromis. Ils ont l'impression d'avoir été laissés tomber par l'État au moment où celui-ci était en devoir de les défendre, de les soutenir, en somme une rupture du "contrat social". Cette

frustration est néanmoins à mettre en rapport avec quelques satisfactions : la réussite dans la réinsertion professionnelle et sociale relativement rapide, le sentiment d'avoir mis en compétition ses compétences sur le marché du travail international et d'avoir trouvé sa place, la reconnaissance au niveau international de ses propres compétences et qualifications, sans mentionner le confort matériel et mental qui en résulte, même si aucune situation n'est totalement dénuée de stress.

Quant à l'incompétence présumée des CNR, c'est surtout une attitude qui s'est développée dans les années 1990 et qui résulte du simple postulat que les compétences à l'étranger sont ceux qui ont pu valoriser leurs savoir-faire au niveau du marché international et, par conséquent, forcément les "meilleurs". Ceux qui restent sont forcément les moins compétents, ceux qui ont des difficultés à franchir la barrière d'entrée du marché mondialisé des compétences fonctionnant selon le système de la "centrifugeuse"⁽¹⁰⁾, mais en sens inverse : il rejette les bons éléments à la périphérie et garde les scories, c'est-à-dire les mauvais éléments au centre. Cette attitude contribue d'une manière significative à entretenir le clivage entre CNR et CNE. Il est clair que beaucoup de compétences nationales ne sont pas parties à l'étranger pour diverses raisons, sociales économiques ou politiques, et non pas du fait d'une quelconque incompétence. De même, il est clair que des nationaux qui ont trouvé une niche et ont été recrutés ne l'ont pas forcément été eu égard à leurs compétences, mais pour une variété de raisons. D'autres n'ont pas réussi à s'insérer dans le marché du travail à causes des discriminations subies.

Les nouveaux paradigmes de l'économie du savoir

Le nouveau paradigme de l'économie du savoir va apporter un certain nombre de remises en cause des croyances et des schémas préexistants, mais également ouvrir de nouvelles voies et présenter de nouvelles opportunités. Les théories de la croissance endogène ont depuis longtemps consacré le capital humain⁽¹¹⁾ et la recherche et le développement comme des facteurs importants de la croissance, du fait des externalités positives qu'elles sont capables de générer. La connaissance apparaît comme un facteur capable de démultiplier la création de richesse avec des rendements d'échelle croissants, du fait de trois caractéristiques majeures⁽¹²⁾ : un bien non rival, cumulatif, à l'origine d'externalités positives du fait de son caractère de bien public, et également un bien privé. Enfin, deux types existent : les connaissances tacites et les connaissances codifiées. Les artisans et les agriculteurs mobilisent, par exemple, une masse de connaissances tacites relativement importante et ont peu de connaissances codifiées⁽¹³⁾.

Les anciennes visions des migrations ont mis l'accent sur leur aspect négatif et notamment sur les migrations des compétences qui se traduisent, en général, par une réduction du stock de capital humain dans le pays d'origine et, par conséquent, de la croissance, selon les théories de la croissance endogène. Ces anciennes visions semblent se transformer dans le corpus théorique de l'analyse des migrations. Une nouvelle littérature, certes embryonnaire, a vu le jour⁽¹⁴⁾. Elle tente de montrer que des effets positifs sur l'accumulation du capital humain et la croissance peuvent être associés à la migration. Toutefois, la migration ancienne ne peut être assimilée à la fuite des compétences dans le sens des "travailleurs du savoir" et par conséquent ses apports ne sont pas à consigner dans le cadre de l'économie de la connaissance. Le nouveau paradigme est à replacer dans le cadre de ce qui a été traditionnellement appelé "l'exode des cerveaux". Selon certains points de vue, le *brain drain* ne serait plus un facteur d'appauvrissement pour les pays d'origine, mais plutôt une source de rayonnement international et de développement économique⁽¹⁵⁾. Les études, à parfaire encore, montrent que les flux de compétences ne sont pas à mesurer seulement en termes de flux financiers en direction des pays d'origine, mais à élargir aux métiers de l'entrepreneuriat et à la capacité à mener des projets transversaux. La dernière enquête en date au Maroc en 2000 montre que les options se sont progressivement transformées sous les effets conjugués de la crise économique, du chômage croissant dans les groupes migrants et du regroupement familial : une bonne partie des émigrés commencent à investir dans les pays d'accueil (23 %), dans l'immobilier (63 %), le commerce (17 %), l'agriculture (7 %) et le tourisme (6 %). Par ailleurs, une nouvelle génération d'investisseurs émigrés plus aguerris et plus au courant des législations des pays d'accueil et d'origine, et des évolutions de l'économie et des finances internationales, mais aussi plus diplômées, a commencé à voir le jour.

La dématérialisation des tâches

De plus en plus, d'autres dimensions plus subjectives apparaissent dans des travaux récents. Notamment, la capacité à dématérialiser les tâches dont les contraintes spatiales et temporelles s'amointrissent de plus en plus⁽¹⁶⁾. Il est de plus en plus possible de travailler à distance par rapport au lieu principal du travail. Le travail intellectuel contribue grandement à cette dématérialisation. Cela concerne aussi bien le domaine de l'entreprise que celui de la recherche et de l'enseignement. Dans le domaine de l'entreprise, l'effet combiné des TIC (internet et téléphonie mobile) confère une autre dimension à la prise de décisions, de suivi, de contrôle de la conception et parfois d'exécution dans les domaines fortement dématérialisés (bureau d'études, conseil,

ingénierie de conception, analyse, évaluation, consultation). Comme nous l'avons déjà indiqué, la dématérialisation change la frontière de la connaissance et des compétences et, par la suite, les frontières géographiques traditionnelles⁽¹⁷⁾. Dans ce cas, l'accent est mis sur la territorialité (multipolarité des implantations) et leur forme d'organisation sociale. Il est certain que la mondialisation et le développement des moyens de communication modernes constituent un terrain propice à l'émergence de types d'organisations nouveaux. Cela est d'autant plus vrai que d'une manière générale, les pays en voie de développement n'ont pas les moyens de rapatrier leurs élites et sont incapables de leur offrir un cadre de travail comparable à celui des pays industrialisés.

Tous ces éléments concourent à l'émergence de l'idée de flux et de circulation des compétences. En effet, les moyens de déplacement, leur popularisation et les tarifs de plus en plus accessibles rendent la mobilité des hommes d'une manière générale plus facile.

C'est ainsi que les notions de distance et de proximité sont largement à relativiser. Il est, de ce fait, nécessaire de se départir de la notion de stock de compétences contraint par des limites spatiales et de privilégier celle de flux de compétences, bénéficiant d'une mobilité relativement grande et pouvant exercer leurs talents dans les lieux où la demande s'exprime. Partant de cette idée, les CNE ne sont plus à considérer comme une perte irréversible et définitive pour le pays mais bien comme un réservoir d'expertises établies à l'étranger. C'est l'attitude adoptée, par exemple, par le Maroc et la Tunisie comme fondement de leur nouvelle politique. Cette circulation des compétences demande néanmoins des formes d'organisation particulières et surtout une volonté politique pour en faire l'un des éléments importants de la stratégie de développement.

La rémunération des travailleurs qualifiés étant supérieure dans les pays développés, cela peut donner lieu, in fine, à un accroissement du niveau moyen du capital humain de la population restante.

Remobiliser les CNE : quelques pistes de réflexion pour le *brain gain*

Au niveau théorique, l'une des questions centrales, comme on l'a vu, est la conversion du *brain drain* en *brain gain*, c'est-à-dire la façon dont on pourrait inverser la fuite des compétences. Selon un certain nombre de travaux⁽¹⁸⁾, le *brain gain* pourrait être associé à l'impact incitatif que constitue la perspective de la migration sur la taille de la formation du capital humain dans un environnement d'incertitude. L'idée générale

sous-jacente est qu'en général, dans les économies pauvres, le rendement net du capital humain tend à être limité, ce qui inhibe les incitations à investir dans l'éducation et la formation. Cependant, les économies ouvertes, offrant des possibilités de migration, rendent l'acquisition du capital humain plus attractive. La rémunération des travailleurs qualifiés étant supérieure dans les pays développés, cela peut donner lieu, *in fine*, à un accroissement du niveau moyen du capital humain de la population restante. En effet, selon cette nouvelle littérature, dans un contexte d'incertitude et d'aptitudes individuelles hétérogènes, deux effets de la fuite des compétences sont mis en évidence : un effet incitant naturellement à la formation de capital humain et un effet de fuite qui se manifeste avec le départ effectif des talents de l'économie. C'est alors que la migration du capital humain peut être globalement bénéfique pour le pays d'origine, lorsque le premier effet incitatif domine l'effet de fuite en compensant l'impact direct négatif de l'exode des compétences sur le stock du capital humain du pays considéré.

En fait, Grubel et Scott⁽¹⁹⁾ avançaient déjà l'idée que si la migration du capital humain présente un coût social à court terme, il est néanmoins possible que ce dernier puisse, sous certaines conditions, être largement compensé à long terme à travers le potentiel des transferts et les impacts bénéfiques émanant des réseaux de la diaspora. En effet, il y a deux façons de réaliser le *brain gain* : soit à travers le retour des expatriés dans leur pays d'origine (option retour), soit à travers une mobilité active permettant de recycler dans les économies d'origine des savoirs et des savoir-faire allant dans le sens du capital humain disponible.

Au niveau empirique, beaucoup d'actions ont été tentées depuis un certain nombre d'années pour mobiliser les compétences nationales : elles ont pris essentiellement l'allure de colloques, conférences et autres assises. Mais ni le choix des participants, ni la diffusion de l'information, ni les programmes n'ont fait l'objet d'actions organisées. Elles se sont souvent soldées par des incantations et des résolutions sans lendemain. Cela relevait plus de la gesticulation. Au plan institutionnel, il a été décidé en Algérie, par décret présidentiel (n° 09-297 du 9 septembre 2009), la création d'un conseil consultatif de la communauté nationale à l'étranger⁽²⁰⁾. À ce jour, ce conseil n'a pas vu le jour. Il s'agit d'organiser un dialogue ouvert avec les intelligences nationales hors des frontières pour déboucher sur un partenariat solide et enclencher ce qu'on peut appeler "le cercle vertueux du *brain gain*" ou gain de compétences. Ce cercle vertueux aura pour double rôle de recycler dans l'économie nationale une masse phénoménale de capital intellectuel, mais également d'avoir un effet fondamental sur la stabilisation des compétences sur place. Les deux effets combinés peuvent à un niveau d'efficience donné enclencher un phénomène de retour accéléré, voire de retour physique et définitif des CNE.

Le réexamen des notions de retour et de mobilité

Il est de moins en moins évident d'appliquer un schéma unique et de concevoir une politique ou des recettes uniques pour impliquer les CNE dans le développement de leur pays d'origine. Un examen rapide permet de voir qu'il y a nécessité d'appliquer plusieurs typologies selon le degré d'intérêt à contribuer au développement du pays d'origine, selon la nature de l'expertise que ces compétences détiennent ou des moyens matériels dont elles disposent, selon la situation familiale et personnelle des uns et des autres et, enfin, selon les raisons initiales de départ. Ces raisons peuvent varier selon un large éventail : raisons politiques, raisons matérielles, raisons économiques et parfois un mélange des deux. C'est pourquoi la question du retour des CNE nécessite un examen minutieux et une étude approfondie.

Concernant la question du retour, les histoires multiples de retours non réussis, de déceptions et de perte d'énergie et de ressources sont nombreuses dans la sous-région du Maghreb et en Algérie. Elles ont pour effet d'occulter les réussites. Des éléments aussi simples que la scolarisation des enfants, le problème linguistique, les procédures administratives peuvent être déterminants dans la décision du candidat au retour. Mais, comme il a été souligné par ailleurs⁽²¹⁾, la principale leçon à tirer de cette expérience est que le retour n'est efficace que si le pays d'origine connaît une croissance économique soutenue et un développement palpable. Dans ce cas, les expatriés sentent que le climat est propice aux affaires ou à la recherche.

La crise des investissements directs étrangers dans les pays du Sud non émergents (PSNE) n'est plus à démontrer. Les pays du Maghreb et l'Algérie en particulier sont parmi ceux qui en ont le plus souffert. Le phénomène d'éviction dont ont fait cas certains travaux⁽²²⁾ a bien eu lieu et continue de se manifester. Il est de ce fait temps de réfléchir en termes de "fenêtre d'opportunités" créée par ce phénomène pour la diaspora entrepreneuriale. Des données non vérifiées font cas de 48 milliards de dollars US de capitaux détenus par la diaspora entrepreneuriale algérienne à l'étranger et qui sont susceptibles d'être investis en plus du savoir-faire technologique. Mais, pour cette raison, ce qu'on appelle le "climat des affaires" doit être substantiellement amélioré (l'Algérie est classée 125^e sur 178 pays en 2008) selon la Banque mondiale (2008).

Le "migr'acteur du développement" est une réalité : à titre d'illustration, 25 millions d'Indiens dispersés dans le monde sont à l'origine de 9 % des investissements directs étrangers dans le pays⁽²³⁾. Plus un pays est inséré dans cette économie, plus les chances d'intégration des CNE sont élevées. Les indices de la connaissance (KI) et de l'économie de la connaissance (KEI) constituent de bons indicateurs de l'insertion

dans cette économie. Cet indice reste faible dans le cas de l'Algérie (3,2 en 2008) comparé à celui du Danemark (9,58), par exemple, qui ne connaît presque pas d'émigration. Parmi les causes de la fuite des cerveaux dans les pays du Maghreb, on peut citer la faiblesse de la recherche scientifique⁽²⁴⁾. La confiance, l'un des autres piliers de l'économie de la connaissance, doit revêtir une dimension centrale dans ce processus.

Au niveau de la mobilité, là également, la notion de flux doit prévaloir. Les compétences peuvent ainsi se déplacer quand le besoin se fait sentir. La réinstallation dans le pays d'origine n'est plus nécessaire. Un certain nombre d'institutions ont pris à bras le corps cette question et s'y attachent depuis quelques années (Banque mondiale, CEA...). L'Union européenne a, depuis 2007, lancé son programme pour aider les migrants à mieux participer au développement de leurs pays respectifs : l'Europe des 27 adopte une recommandation en 2007 relative au codéveloppement⁽²⁵⁾ dans laquelle elle reconnaît la nécessité de soutenir les activités des migrants et de leurs associations, ainsi que les partenaires s'impliquant dans le développement de leur pays d'origine. Il s'agit de collaborer avec les migrants et leurs associations à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de codéveloppement dans leur pays d'origine. De ce fait, l'UE recommande de favoriser la mobilité des migrants participant au développement de leurs pays d'origine⁽²⁶⁾.

La crise de l'emploi au Nord peut être perçue comme une opportunité afin de mobiliser d'énormes potentialités pour travailler au Sud : les affaires ont plus de chances de réussir en Algérie qu'en France, où la concurrence est féroce et les horizons bouchés pour les jeunes selon certains entrepreneurs⁽²⁷⁾. Il s'agit d'adopter une position de gagnant-gagnant où cette circulation sera profitable à la fois au formidable réservoir de compétences internes et au pays d'accueil. Selon le nouveau discours politique, "*cette communauté se doit de jouer un rôle de soutien à la stratégie de relance de l'économie nationale menée par le gouvernement*". L'implication directe des Algériens installés à l'étranger dans cette stratégie apportera un plus en matière d'expérience, de consulting et d'investissement et permettra de "*profiter de l'expérience internationale dans la gestion de l'émigration*"⁽²⁸⁾. Il s'agit, par ailleurs, de légitimer des flux inverses : récupérer les dépenses publiques faites pour la formation par l'accueil massif de diasporas qui ont accumulé une expérience significative. L'Algérie et le Maghreb ne sauraient continuer à temporiser pour mobiliser au maximum ce formidable potentiel et pouvoir faire face au nouveau contexte mondial de la révolution simultanée des TIC, de l'immatériel, du redéploiement du capital international et des nouveaux équilibres géostratégiques. Il est d'autant plus impérieux d'agir, sachant qu'une partie de ces compétences arrive massivement dans le dernier quart de leur "cycle de vie", c'est-à-dire la phase de maturité et déclin, où des projets de retour,

même virtuels, s'estompent, où des logiques d'insertion dans les lieux de résidence deviennent prioritaires et où les horizons des pays d'origine s'éloignent de plus en plus. L'État doit accompagner la société civile qui travaille aujourd'hui dans l'urgence, créer un cadre de concertation intersectoriel qui va permettre d'être beaucoup plus réactif et d'avoir une gestion active, ainsi qu'un observatoire algérien de la migration internationale. Les efforts doivent se concentrer sur la capacité d'absorption de la technologie importée, et par extension sur la capacité d'absorption des propres CNE. En fait, il faudrait inventer un modèle fondé sur les besoins nationaux et les potentialités nationales là où elles se trouvent. ■

Notes

1. Le réseau d'entreprises algériennes dispose de 43 milliards d'euros déposés dans les banques françaises.
2. M. Ould-Abbès, lors des premières assises nationales de la politique sociale de l'État consacrées à la communauté algérienne à l'étranger, tenues à Alger le jeudi 15 avril 2010.
3. Abdelkader Djeflat, "Les compétences algériennes à l'étranger. Remobiliser et transférer les connaissances : quels enjeux ?", II^e séminaire national sur les compétences à l'étranger, A2t2/Maghtech, Alger, 8 avril 2008.
4. Jean Michel Severino, directeur général du groupe de l'Agence française de développement, séminaire "Transferts de fonds des migrants vers l'Afrique : de l'étude à l'action", ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Paris, le 28 janvier 2008.
5. Séminaire national sur les diasporas intitulé "Contribution des compétences algériennes à l'étranger à la nouvelle stratégie industrielle et à l'économie de la connaissance", Alger, Maghtech, A2t2, ISGP, 8 avril 2007.
6. Représentant de l'Organisation internationale pour les migrations, cité par Jamal Bouoiyour, "Migration, diaspora et développement humain", in *Le Maroc possible, une offre de débat pour une ambition collective*, rapport du cinquantième, 2006, pp. 456-526.
7. L'étude a été financée par la France et conduite par la Banque africaine de développement, à la demande du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement de la France. Elle a porté sur quatre pays cibles, le Maroc, le Sénégal, le Mali et les Comores.
8. Jagdish N. Bhagwati, Koichi Hamada, "The brain drain, international integration of markets for professionals and unemployment : a theoretical analysis", in *Journal of Development Economics*, vol. 1, n° 1, 1974, pp. 19-42 ; "Tax policy in presence of emigration", in *Journal of Public Economics*, n° 18, 1982, pp. 291-317.
9. Certains ont dû accepter des postes inférieurs à ceux qu'ils ont laissés derrière, bien qu'ils y aient toujours gagné sur le plan matériel, du fait du décalage du niveau de vie avec le niveau des salaires.
10. Expression utilisée par le journaliste Kamel Belkacem dans le journal *Algérie-Actualités*, dans les années 1980.
11. Gary S. Becker, *Human Capital*, Chicago, University of Chicago Press, 1975.
12. Pascal Viginier et al., *La France dans l'économie du savoir. Pour une dynamique collective*, Paris, La Documentation française, 2002.
13. Il faut noter que les brevets permettent de protéger la connaissance valorisable sur le marché et aussi d'y accéder. Cependant, le système des brevets n'est qu'un moyen parmi tant d'autres de protéger cette connaissance.
14. Andrew Mountford, "Can a brain drain be good for growth in the source economy ?", in *Journal of Development Economics*, vol. 53, n° 2, 1997, pp. 287-303 ; Oded Stark, Yong Wang, "Inducing human capital formation", in *Journal of Public Economics*, n° 86, 2002, pp. 29-46 ; Jean-Pierre Vidal, "The effect of emigration on human capital formation", in *Journal of Population Economics*, vol. 11, n° 4, 1998, pp. 489-600 ; Michel Beine, Frédéric Docquier, Hillel Rapoport, "Brain drain and LDCs' growth : winners and losers", in *IZA Discussion Paper*, n° 819, juillet 2003 .

- 15.** Jamal Bouoiyour, "Migration, diaspora et développement humain", in *Le Maroc possible, une offre de débat pour une ambition collective*, *op. cit.*
- 16.** Voir Christian du Tertre, "Les métamorphoses du travail dans l'économie servicielle", in *Économie et management*, n° 130, janvier 2009, pp. 5-14 ; "Économie de la fonctionnalité et développement durable. Les nouveaux enjeux institutionnels", communication au Colloque International "Le développement durable vingt ans après", Lille, Labo Clerse, USTL, 23-24 novembre 2008.
- 17.** Abdelkader Djeflat, "Universities and scientific research in the Maghreb states: power politics and innovation systems", in *International Journal of Technology Management*, vol. 45, n° 1-2, 2008, pp.102-113.
- 18.** Michel Beine, Frédéric Docquier, Hillel Rapoport, *op. cit.*
- 19.** Herbert Grubel, Anthony Scott, "The international flow of human capital", in *American Economic Review*, n° 56, 1966, pp. 268-274.
- 20.** "Nous exigeons seulement qu'elle ait la nationalité algérienne et qu'elle soit immatriculée auprès des représentations diplomatiques algériennes pour faire partie du conseil", a expliqué le ministre de la Solidarité.
- 21.** Jamal Bouoiyour, "Migration, diaspora et développement humain", *op. cit.*
- 22.** Bertrand Bellon, Redha Gouia, "La polarisation des IDE dans l'espace méditerranéen", in Bertrand Bellon, Redha Gouia (dir.), *Les Investissements directs étrangers et le Développement industriel en Méditerranée*, Paris, Economica, 1998 ; "Strategies of multinationals and competition for foreign direct investment, FIAS", in *Occasional Paper*, World Bank.
- 23.** *Le Monde* du 19 janvier 2008
- 24.** Jamal Bouoiyour, "Activités de recherche & développement au Maroc", in Alain Alcouffe et Marie-Pierre Bès, *Évolution de la R&D et de l'intégration entre les pays maghrébins*, Commission européenne, EUR 16950 FR, 1995, pp : 91-130 ; Alain Alcouffe, Jamal Bouoiyour, "Sciences, technologie et dynamique économique dans les pays tiers méditerranéens", Commission européenne DG XII, 1998 ; Ahmed Driouchi, Abdelkader Djeflat, *Le Maroc dans l'économie de la connaissance*, Ifrane, Publications de l'université Al Akhawayn, 2003.
- 25.** Recommandation CM/Rec (2007)10 du Comité des ministres des États membres de l'UE, relative au codéveloppement et aux migrants œuvrant au développement dans leur pays d'origine.
- 26.** Cécile Sacré, "Migrations et développement : le programme européen", communication au séminaire sur les migrations, master IPC, Villeneuve-d'Ascq, avril 2010.
- 27.** Forum Reage, Paris, 15 mars 2008, *El Watan*, 16 mars 2008.
- 28.** Mohamed Saïd Musette, "La question de la communauté algérienne établie à l'étranger : liens, passerelles, solidarité", in colloque de l'APN portant sur la problématique de la communauté algérienne établie à l'étranger, Assemblée populaire nationale, Alger, 2008.